



AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

Annaïk Celton  
Marylène Pernot

COMMISSAIRES AUX COMPTES

# Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine  
Beauregard  
35630 Saint-Symphorien

## **Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine**

Beauregard – 35630 Saint-Symphorien

Exercice clos le 30 juin 2025

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux membres,

#### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

---

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe 6.5.2 « Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs » de l'annexe expose les modalités d'estimation de la provision pour charges relative aux demandes d'indemnisation des agriculteurs pour des dégâts intervenus avant le 30 juin 2025.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces principes, de l'application qui en est faite ainsi que de la pertinence des informations fournies dans la note 6.5.2 de l'annexe.

## **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

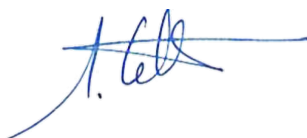
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 24 février 2026



Annaïk Celton  
*Associée*

Fédération des Chasseurs 35

Actif		Au 30/06/2025			Au 30/06/2024	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	14 023	14 023		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	<b>14 023</b>	<b>14 023</b>		
	Immobilisations corporelles	Terrains	2 661 009	1 632 444	1 028 564	1 080 362
		Constructions	2 908 801	1 871 302	1 037 499	1 055 466
		Inst.techniques, mat.out.industriels	834 855	679 875	154 979	249 035
Immobilisations corporelles en cours					1 890	
<b>TOTAL</b>		<b>6 404 666</b>	<b>4 183 622</b>	<b>2 221 043</b>	<b>2 386 754</b>	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	10 346		10 346	10 108	
	Prêts					
	Autres	810		810	810	
	<b>TOTAL</b>	<b>11 156</b>		<b>11 156</b>	<b>10 918</b>	
	<b>Total I</b>	<b>6 429 845</b>	<b>4 197 646</b>	<b>2 232 199</b>	<b>2 397 672</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours		24 318		24 318	16 553
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	503 279	9 285	493 993	397 608
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	431 457		431 457	200 896
		<b>TOTAL</b>	<b>934 736</b>	<b>9 285</b>	<b>925 451</b>	<b>598 504</b>
	Divers	Valeurs mobilières de placement	3 174 853	9 028	3 165 824	3 191 480
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		1 342 267		1 342 267	1 171 228	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		67 995		67 995	68 210	
	<b>Total II</b>	<b>5 544 171</b>	<b>18 314</b>	<b>5 525 857</b>	<b>5 045 977</b>	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>11 974 017</b>	<b>4 215 960</b>	<b>7 758 056</b>	<b>7 443 649</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Fédération des Chasseurs 35

<b>Passif</b>		Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	4 828 709	4 841 316	
Report à nouveau	-73 542	-73 542	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	<b>62 913</b>	<b>-12 606</b>	
Situation nette (sous-total)	<b>4 818 080</b>	<b>4 755 167</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	1 027 104	710 885	
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>	<b>5 845 185</b>	<b>5 466 052</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total I bis</b>			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	62 316	56 009
<b>Total II</b>	<b>62 316</b>	<b>56 009</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	134 304	190 309
	Provisions pour charges	137 994	151 787
	<b>Total III</b>	<b>272 299</b>	<b>342 097</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 560	126 445
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	241 996	294 408
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	58 458	196 904
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 151 239	961 732	
<b>Total IV</b>	<b>1 578 255</b>	<b>1 579 490</b>	
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>7 758 056</b>	<b>7 443 649</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fédération des Chasseurs 35

		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	1 210 407	1 182 914
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	751 313	728 263
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	305 031	219 693
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	259 354	372 727
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	222 073	137 934	
Utilisations des fonds dédiés	56 009	60 811	
Autres produits	104 625	121 429	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>2 908 815</b>	<b>2 823 773</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	119 069	156 107
	Variation de stocks	-7 764	-4 775
	Autres achats et charges externes (1)	1 312 513	1 159 510
	Aides financières	40 917	77 648
	Impôts, taxes et versements assimilés	87 083	85 412
	Salaires et traitements	673 124	685 709
	Charges sociales	277 846	298 934
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	237 730	233 359
	Dotations aux provisions	140 590	195 771
	Reports en fonds dédiés	62 316	56 009
	Autres charges	59 736	58 187
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>3 003 162</b>	<b>3 001 875</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-94 347</b>	<b>-178 101</b>

Fédération des Chasseurs 35

		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	86 171	82 805
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	35 758	53 981
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 323	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		<b>125 254</b>	<b>136 787</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	931	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		<b>931</b>	
2. Résultat financier (III-IV)		<b>124 322</b>	<b>136 787</b>
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		<b>29 975</b>	<b>-41 314</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	4 200	4 100
	Sur opérations en capital	40 380	34 780
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	<b>44 580</b>	<b>38 880</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		381
	Sur opérations en capital		646
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		<b>1 028</b>
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		<b>44 580</b>	<b>37 852</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		11 642	9 145
Total des produits (I + III + V)		<b>3 078 649</b>	<b>2 999 441</b>
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		<b>3 015 736</b>	<b>3 012 048</b>
EXCÉDENT OU DÉFICIT		<b>62 913</b>	<b>-12 606</b>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total		<b>77 874</b>	<b>34 479</b>
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		<b>77 874</b>	<b>34 479</b>

## Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	9
6.1	Actif immobilisé	9
6.1.1	Modalités d'amortissements	9
6.1.2	Immobilisations – mouvements de l'exercice	10
6.1.3	Amortissements – mouvements de l'exercice	11
6.2	Actif circulant	11
6.2.1	État des créances	11
6.2.2	Produits à recevoir	11
6.2.3	Valeurs mobilières de placement	12
6.2.4	Charges constatées d'avance	12
6.3	Fonds propres	13
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	13
6.3.2	L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire	14
6.3.3	Subventions d'investissement	14
6.4	Fonds reportés et dédiés	15
6.4.1	Fonds dédiés	15
6.5	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	16
6.5.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	16
6.5.2	Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs	16
6.6	Dettes	17
6.6.1	État des dettes	17
6.6.2	Charges à payer	17

6.6.3	Produits constatés d'avance	17
7	Informations relatives au Compte de résultat	18
7.1	Ventilation des produits d'exploitation	18
7.2	Ventilation de l'effectif moyen	18
7.3	Autres informations	19
7.3.1	Engagements hors bilan	19

## 1 Objet social

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

« L'association a pour objet :

- De participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.
- D'apporter son concours à la prévention du braconnage.
- D'organiser la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser ainsi que d'aider à l'organisation de l'examen
- De conduire des actions d'information, d'éducation, de formation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs et du public. Elle peut gérer des réserves naturelles ou tout autre territoire à caractère protégé.
- De coordonner les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées.
- D'apporter son concours à la validation du permis de chasser.
- De pouvoir exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre. »

Les organes statutairement compétents de la fédération ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de l'entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans les fonds propres.

## 2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Ventes de Timbre Fédéral valant permis de chasser,
- Ventes de bracelets et de plans de chasse
- Gestion des indemnisations des dégâts subis par les agriculteurs
- Participation à l'organisation du permis de chasse
- Préservation des espèces et de leur habitat

### 3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements significatifs de l'exercice dans :
  - o Achat d'un terrain de 1ha 25a à SAINT-PERE-MARC-EN-POULET
  - o De la rénovation du bâtiment à Orgères
  - o Des jumelles thermiques
- Ressources financières : l'Association perçoit
  - o Des cotisations de ses membres (timbres fédéraux et affiliations)
  - o Des ventes de bracelets et plans de chasse
  - o Des ventes de matériels liés à la chasse et autres biens et prestations
  - o Des subventions, contributions financières et écocontribution.
- Ressources humaines
  - o Au cours de l'année 2024/2025, l'association a employé environ 17 ETP.

## **4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

### **4.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

En déclinaison du protocole d'accord national sur les dégâts des gibiers signé entre l'Etat et la FNC le 1<sup>er</sup> mars 2023, la FDC 35 a signé le 23 octobre 2023 une convention pluriannuelle concernant les années 2023,2024 et 2025. Cette convention prévoit le versement d'une dotation financière en 2023, 2024 et 2025 pour engager une réforme structurelle du système d'indemnisation des dégâts de gibier.

Ainsi, l'association FDC35 a obtenu une aide de 91 k€ au titre de 2024. Conformément aux principes comptables applicables aux événements post clôture, ce produit a été comptabilisé sur l'exercice 2024/2025.

### **4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture**

Postérieurement au 30/06/2025, un avenant à cette convention va être signé réduisant le montant de la dotation financière pour 2025 mais le montant n'est pas encore connu.

Conformément aux principes comptables applicables aux événements post clôture, ce produit sera comptabilisé sur l'exercice 2025/2026.

## 5 Principes et méthodes comptables

### 5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 5.1.1 Changement de méthode comptable

Néant.

## 6 Informations relatives aux postes du bilan

### 6.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

#### 6.1.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Terrains et aménagements terrains	Linéaire	4 à 10 ans
Constructions	Linéaire	15 à 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 8 ans
Agencements, aménagements	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Depuis 2005, en ce qui concerne les constructions, il est fait application du CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, selon les options suivantes :

- Amortissement sur 40 ans du gros œuvre Bâtiment Siège
- Amortissement sur 30 ans de la toiture Bâtiment Siège
- Absence d'amortissement des bâtiments de la Ferme de Boulienne depuis 2005, la valeur actuelle étant supérieure à la VNC du bien (cf. ci-dessous).

Immobilisations	Valeur actuelle	Valeur nette comptable	Dépréciation	Dotation / Reprise	
				Montant	Compte utilisé
Ferme Boulienne	200 000 €	116 053 €			

### 6.1.2 Immobilisations – mouvements de l'exercice

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements	Fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Autres immob. incorporelles	14 023				14 023
<b>Total I</b>	<b>14 023</b>	-	-	-	<b>14 023</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	2 654 009	7 000			2 661 009
Constructions	2 888 902	54 826	34 926		2 908 802
Inst. techn., matériel, outillage	276 991	8 810	19 645		266 156
Inst. générales, agenc., amén.	152 415		570		151 845
Matériel de transport	251 487		24 478		227 009
Mat. bureau et inform., mobilier	186 571	3 274			189 845
Immobilisations en cours	1 890			1 890	-
Avances et acomptes	-				-
<b>Total II</b>	<b>6 412 265</b>	<b>73 910</b>	<b>79 618</b>	<b>1 890</b>	<b>6 404 666</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations	-				-
Créances ratt. participations	-				-
Autres titres immobilisés	10 108	238			10 346
Prêts et autres immob. financ.	810				810
<b>Total III</b>	<b>10 918</b>			-	<b>11 156</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 437 206</b>	<b>73 910</b>	<b>79 618</b>	<b>1 890</b>	<b>6 429 846</b>

### 6.1.3 Amortissements – mouvements de l'exercice

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements	Fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					-
Autres immob. incorporelles	14 023				14 023
<b>Total I</b>	<b>14 023</b>	-	-	-	<b>14 023</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	1 573 647	58 798			1 632 445
Constructions	1 833 436	72 793	34 926		1 871 302
Inst. techn., matériel, outillage	219 658	25 620	19 645		225 633
Inst. générales, agenc., amén.	114 700	12 789	570		126 918
Matériel de transport	141 948	47 248	24 478		164 718
Mat. bureau et inform., mobilier	142 122	20 484			162 606
Immobilisations grevées de droit	-				-
<b>Total II</b>	<b>4 025 511</b>	<b>237 730</b>	<b>79 618</b>	-	<b>4 183 623</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 039 534</b>	<b>237 730</b>	<b>79 618</b>	-	<b>4 197 646</b>

## 6.2 Actif circulant

### 6.2.1 État des créances

Créances	Montant net	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	810		810
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	493 993	493 993	
Autres créances	431 457	431 457	
Charges constatées d'avance	67 995	67 995	
<b>TOTAL</b>	<b>994 255</b>	<b>993 445</b>	<b>810</b>

### 6.2.2 Produits à recevoir

Il s'agit essentiellement de subventions pour 262 k€, produits d'exploitation pour 4.9 K€, de taxes sur les salaires trop versé pour 12 K€ et de l'écocontribution pour 149K€.

### 6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Créances	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Obligations BPCE	500 529	501 366	837	-
Obligations CA	275 000	275 962	962	-
CA Titres	125 000	125 437	437	-
CA Titres AMUNDI RDM+	399 667	465 052	65 385	-
CA Titres AMUNDI 12-24M	597 263	675 439	78 176	-
Titres BPO	1 277 395	1 300 379	32 013	9 029
	3 174 854	3 343 636	177 811	9 029

Une reprise de provision pour dépréciation des éléments financiers a été réalisée à hauteur de 35 759 €.

### 6.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées s'élèvent à 67 996 € et concernent l'exploitation.

### 6.3 Fonds propres

#### 6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

<i>Variation des fonds propres</i>	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Réserves	4 841 316	- 12 606						4 828 712
Report à nouveau	- 73 542							- 73 542
Excédent ou déficit de l'exercice	- 12 606	12 606		62 913				62 913
<b>Situation nette</b>	<b>4 755 167</b>			<b>62 913</b>				<b>4 818 083</b>
Subventions d'investissement	710 885			348 600		- 32 381		1 027 104
Provisions réglementées								
<b>Total</b>	<b>5 466 052</b>	<b>0</b>		<b>411 513</b>		<b>- 32 381</b>		<b>5 845 187</b>

### 6.3.2 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

### 6.3.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1<sup>er</sup> exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

### Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global	
Montant nominal :					
Affectées à des biens non renouvelables	1 223 028	348 600			1 571 628
Affectées à des biens renouvelables	-				
<b>TOTAL</b>	<b>1 223 028</b>	<b>348 600</b>	<b>-</b>		<b>1 571 628</b>
Quotes-parts virées au résultat :					
Affectées à des biens non renouvelables	512 143	32 381			544 524
Affectées à des biens renouvelables					
<b>TOTAL</b>	<b>512 143</b>	<b>32 381</b>	<b>-</b>		<b>544 524</b>
Solde net en fonds propres :					
Affectées à des biens amortissables	710 885	316 219			1 027 104
Affectées à des biens non amortissables	-				
<b>TOTAL</b>	<b>710 885</b>	<b>316 219</b>	<b>-</b>		<b>1 027 104</b>

Les subventions d'aménagement de terrains sont amorties selon les mêmes modalités que les amortissements des agencements liés. Les subventions pour l'acquisition de terrains ne sont quant à elles, pas amorties.

Les subventions d'investissement reçues nettes des amortissements comptabilisés, s'élèvent à 1 027 104 € et concernent :

- Les agencements de terrains situés sur le site du marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine (création d'une roselière) ;
- Les agencements de terrains situés sur un site en bordure du marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine (ancien site d'exploitation de tourbe) ;
- Les acquisitions de différents terrains.

## 6.4 Fonds reportés et dédiés

### 6.4.1 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subventions d'exploitation (1)</b>	<b>56 009</b>	<b>62 316</b>	<b>56 009</b>	-	-	<b>62 316</b>	-
Projets biodiversité	56 009	62 316	56 009			62 316	
...						-	
Contributions financières des autorités de tarifications aux entités gestionnaires d'ESSMS	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
...						-	
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
...							
Fonds dédiés des Fondations abritées						-	
<b>TOTAL</b>	<b>56 009</b>	<b>62 316</b>	<b>56 009</b>	-	-	<b>62 316</b>	-

## 6.5 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

### 6.5.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	137 995		137 995
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salaires partis en retraite			

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'association.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Turn over moyen : utilisation d'une table de taux de sortie de la DARES
- Taux de revalorisation des salaires : 1,70 %
- Taux d'actualisation : 3,70 %
- Taux de charges sociales patronales : 45 % et 50% selon les catégories

### 6.5.2 Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs

Depuis la loi d'avenir agricole applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (décret n°2013-1221 du 23/12/2013), le fait générateur de la constatation de la provision dégât correspond à la déclaration du dégât à la date de sa réalisation, et non à la période de son indemnisation, qui peut avoir lieu jusqu'en décembre de la même année. Désormais, lors de chaque exercice, la FDC 35 :

- Identifie le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation avant le 30 juin ;
- Constate le montant payé, lorsque les dossiers sont clos lors de l'établissement des comptes, en charges à payer. Il s'élève à 21 k€ au 30/06/2025.
- Estime le montant moyen probable de l'indemnisation pour les dossiers qui ne sont pas encore clos lors de l'établissement des comptes. A ce moment, la FDC 35 n'a pas forcément le montant précis du montant de l'indemnité, qui peut varier notamment en fonction du cours des céréales. Elle constate alors une provision pour risque et charges. Elle s'élève à 134 k€ au 30/06/2025.

## 6.6 Dettes

### 6.6.1 État des dettes

Créances	Montant net	Liquidité de l'actif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- À 2 ans au maximum à l'origine (1)				
- À plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 560	126 560		
Dettes fiscales et sociales	241 996	241 996		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	58 458	58 458		
Produits constatés d'avance	1 151 239	1 151 239		
<b>TOTAL</b>	<b>1 578 253</b>	<b>1 578 253</b>		
(1) Dont concours bancaires courants				
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				

### 6.6.2 Charges à payer

Libellé	Montant
Établissements de crédit	
Factures non parvenues	90 118
Rabais, ristournes à accorder	2 880
Dettes fiscales et sociales	186 515
Divers dont indemnisations dégâts	36 263
<b>Total</b>	<b>315 776</b>

### 6.6.3 Produits constatés d'avance

Il s'agit essentiellement de produits d'exploitation : 1 151 239 euros.

## 7 Informations relatives au Compte de résultat

### 7.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition	Montant
Ventes de bracelets, plan de chasse et divers	627 834
Ventes accessoires de biens liés à la chasse	428 511
Cotisations (timbre fédéral et affiliation sociétaire)	1 210 408
Subventions et concours publics	259 355
Reprises de provisions – Transferts de charges - Utilisation fonds dédiés	278 082
Autres (dont écocontribution)	104 625
<b>Total</b>	<b>2 908 815</b>

### 7.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Direction	1	
Personnel administratif	7	
Personnel technique	7	
Personnel entretien	1	
Saisonniers	1	
<b>Total</b>	<b>17</b>	

### 7.3 Autres informations

#### 7.3.1 Engagements hors bilan

##### 7.3.1.1 Engagements financiers

	N	N-1
<b>Engagements donnés</b>		
Avals		
Cautions		
Hypothèques		
Effets escomptés non échus		
Autres		
<b>Engagements reçus</b>		
Avals		
Cautions	6 900	6 900
Autres		

L'Association française de cautionnement mutuel substitue sa garantie pour une somme de 6 900 € au cautionnement d'égal montant imposé à la Fédération Départementale des Chasseurs, régisseur de recettes.

Le compte de Régie de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine auprès du Trésor Public s'élève à 444 613.57 € au 30 juin 2025.

La Fédération a bénéficié d'une subvention de 350 000 € au titre du programme "Fonds vert – Biodiversité", accordée par l'Agence Régionale de l'Eau. En contrepartie, elle s'engage à acquérir des terrains pour un montant équivalent. Si cet engagement n'est pas respecté dans un délai de cinq ans, l'Agence pourra exiger le remboursement de la part non utilisée de l'aide.

##### 7.3.1.2 Contributions Volontaires en nature

Le montant des contributions en nature correspond aux heures de bénévolat réalisées sur les comptages de lièvres, cervidés et faisans.

Ces heures sont valorisées au taux horaire du plus petit indice INM de la Convention Collective soit 11,89 € au 30 juin 2025 et représente un volume financier de 77 874 € ventilé comme suit :

	Heures	Taux Horaire	TOTAL €
CERVIDES	237	11,89	2 812
FAISANS	4 199	11,89	49 931
LIEVRES	2 114	11,89	25 131
<b>TOTAL</b>	<b>6 549</b>	<b>11,89</b>	<b>77 874</b>